



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 juin 2001  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-cinquième session

Point 126 de l'ordre du jour

### **Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne**

#### **Rapport de la Cinquième Commission**

*Rapporteur* : M. Eduardo Manuel da Fonseca Fernandes **Ramos** (Portugal)

## **I. Introduction**

1. La précédente recommandation que la Cinquième Commission a faite à l'Assemblée générale au titre du point 126 de l'ordre du jour figure dans le rapport de la Commission publié sous la cote A/55/888.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de la question à sa 67<sup>e</sup> séance, le 25 mai 2001. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/55/SR.67).

## **II. Examen du projet de résolution A/C.5/55/L.86**

3. À la 67<sup>e</sup> séance, le 25 mai 2001, le représentant du Botswana, Vice-Président de la Commission et coordonnateur des consultations officieuses sur la question, a présenté un projet de résolution intitulé « Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne » (A/C.5/55/L.86). Lors de la présentation du projet de résolution, le Vice-Président a appelé l'attention de la Commission sur une erreur figurant au paragraphe 1 du dispositif et a demandé que le mot anglais « are » soit remplacé par les mots « would be ».
4. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix (voir par. 6).
5. Après l'adoption du projet de résolution, les représentants des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la Suède (au nom des États Membres de l'ONU faisant partie de l'Union européenne), de la République arabe syrienne, de Cuba, du Pakistan, de l'Algérie et de l'Iraq ont fait des déclarations pour expliquer leur position (voir A/C.5/55/SR.67).

### III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

#### **Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne**

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* les rapports suivants :

- a) Rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne portant sur la période du 1er juillet 1995 au 30 juin 1996<sup>1</sup>;
- b) Observations du Corps commun d'inspection relatives aux rapports finals établis par le Bureau des services de contrôle interne<sup>2</sup>;
- c) Rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne portant sur la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997<sup>3</sup>;
- d) Observations du Corps commun d'inspection relatives aux rapports finals établis par le Bureau des services de contrôle interne<sup>4</sup>;
- e) Rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne portant sur la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998<sup>5</sup>;
- f) Rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne portant sur la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999<sup>6</sup>;
- g) Rapport du Secrétaire général sur les règles et procédures régissant les fonctions d'investigation du Bureau des services de contrôle interne<sup>7</sup>,

1. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce qu'à l'avenir, les rapports du Bureau des services de contrôle interne soient conformes aux dispositions de ses résolutions 48/218 B du 29 juillet 1994 et 54/244 du 23 décembre 1999 ainsi que des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et du Règlement intérieur de l'Assemblée générale;

2. *Décide* de reporter à sa cinquante-sixième session l'examen du rapport actualisé du Secrétaire général sur le renforcement des mécanismes de contrôle interne dans les fonds et programmes opérationnels<sup>8</sup>, et prie le Secrétaire général de demander aux fonds et programmes de lui communiquer leurs vues actualisées au sujet de ce rapport et de les transmettre à l'Assemblée générale à la partie principale de sa cinquante-sixième session;

---

<sup>1</sup> A/51/432.

<sup>2</sup> A/51/530 et Corr.1.

<sup>3</sup> A/52/426.

<sup>4</sup> A/52/464.

<sup>5</sup> A/53/428.

<sup>6</sup> A/54/393.

<sup>7</sup> A/55/469.

<sup>8</sup> A/55/826 et Corr.1.

3. *Décide également* de reporter à sa cinquante-sixième session l'examen du sixième rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne portant sur la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000<sup>9</sup>.

---

---

<sup>9</sup> A/55/436.